



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

Montbrun.mairie@wanadoo.fr

Réf : 2009/128

PROCES-VERBAL

de la réunion du conseil municipal

Séance du 12 juin 2009

Étaient présents :

GERBAIL Régine- CLERMONT Martine- MARROT Lucien- MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc- MONTEILS Jacques - PASCAL Isabelle- TREBUTIEN Eveline.

Était absent: MOLINES Bruno.

➤ Approbation du procès verbal de la séance du 16 avril 2009.

Le conseil municipal, à la majorité, par 7 voix pour, 1 contre, approuve ce procès verbal.

➤ Instance Foncière Départementale. Réserve foncière agricole.

« Par délibération du 16 avril 2009, et dans le cadre de l'Instance Foncière Départementale, il a été demandé à la SAFER Languedoc-Roussillon, de procéder à l'acquisition des parcelles, sises sur la commune de Montbrun, ainsi cadastrées :

A 630, 637 et 638 pour une Surface totale de 54 a70 ca et pour un montant de 21 570.00€.

L'instance foncière ne peut intervenir dans le cadre d'un projet agricole.

Dans le cadre du projet Agricole de Ferme de Reconquête, un repérage pour l'implantation d'un bâtiment agricole a été réalisé et a permis de sélectionner la zone envisagée. Les propriétaires ont été contactés par la commune pour leur proposer l'achat des parcelles. Les propriétaires, madame Blanquet Françoise, parcelle A 897, et madame et monsieur Delon-Gilly Michèle et Delon Alain, parcelle A 635, ayant également signé des promesses de vente à la SAFER, la commune peut désormais engager la démarche d'acquisition de ces parcelles.

Calcul du prix de rétrocession :

Origine de Propriété	Superficie	Prix	Rémunération SAFER	Prix de rétrocession
BLANQUET	9 a 35 ca	1 870 €	358,80 €	2 228,80 €
GILLY - DELON	19 a 65 ca	4 000 €	358,80 €	4 358,80 €
TOTAL	29 a 00 ca	5 870 €	717,60 €	6 587,60 €

- 2 actes doivent être établis selon l'origine de propriété

- BLANQUET :

850 €

- GILLY - DELON :

980 €

1 830 €

Récapitulatif :

L'acquisition par substitution pour la commune de Montbrun des parcelles du secteur de Cruvilière pour la réalisation de l'opération « ferme de reconquête » est estimée à :

6 597,60 + 1 830 = 8 417,60 € (dont 117,60 € de TVA)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

➤ **Budget- Décision modificative-**

Il convient de procéder aux réajustements des comptes suivants :

Madame la préfète nous a fait connaître la décision de versement, au profit de la commune, de l'attribution au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux de 2008, pour un montant de 2 564.69€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription de cette recette à l'article 7381.

➤ **Centre de Gestion : revalorisation de la cotisation due au service paye.**

Il s'agit d'approuver un avenant à la convention PAYE établie le 3 octobre 2002, concernant la rémunération de ce service.

Les travaux seront rémunérés à raison de 5.50€ par bulletin édité à compter du 1^{er} janvier 2009.

➤ **Ferme de reconquête- Enquête publique préalable à la constitution de l'Association Foncière.**

En préalable, un point d'étape du projet est établi.

Le projet de Ferme de Reconquête de Montbrun comporte une phase d'étude en deux temps :

- Un diagnostic de territoire
- Une étude pré opérationnelle d'installation

Depuis le second semestre 2008, la commune de Montbrun a confié la maîtrise d'œuvre du diagnostic de territoire à la Chambre d'Agriculture de la Lozère et à l'ALAFAR. Il a pour objectif de réaliser un état des lieux de la disponibilité du foncier et du potentiel agricole.

Un repérage général du potentiel agricole a été réalisé définissant deux espaces complémentaires autour du village de Montbrun :

- des surfaces à fort potentiel cultural sur sols alluvionnaires et irrigables (dispositif d'irrigation primaire existant)
- des surfaces pastorales peu productives utilisables pour un troupeau de petits ruminants

Un repérage pour l'implantation d'un bâtiment agricole a été réalisé et a permis de sélectionner la zone envisagée. Les propriétaires ont été contactés par la commune de Montbrun pour leur proposer l'achat des parcelles. La procédure est en cours.

5 secteurs d'animation foncière ont été définis s'appuyant sur les deux espaces agricoles, leur accessibilité et leur cohérence foncière (taille minimale nécessaire) ainsi que sur la proximité à l'implantation envisagée du bâtiment agricole.

Ils constituent une surface de 42.5 ha répartis entre :

- 2.5 ha à potentiel cultural, notamment maraîcher
- 38.5 ha à potentiel pastoral pour petits ruminants
- 1.5 ha à potentiel cultural utilisé par un agriculteur de la commune voisine que l'animation foncière a visé à conforter

L'animation foncière a débuté le 14 août 2008 avec la tenue d'une réunion publique de présentation du projet. Début 2009 chaque propriétaire des 5 secteurs définis a été informé et sollicité par écrit pour donner son accord de principe à une adhésion à une Association Foncière Agricole.

Ce sont 62 comptes de propriété qui ont été ainsi contactés sur les 42.5 ha (surface moyenne d'une parcelle de 0.20 ha).

A ce stade de la démarche, 6 réponses défavorables et 5 réponses indécises ont été enregistrées.

Le bilan général est donc positif et favorable.

Le point faible réside aujourd'hui dans les réponses sur les surfaces à potentiel cultural (2.5 ha au total) :

- 0.81 ha favorables, 1.19 ha défavorables, 0.50 ha non réponse

Sur la base des résultats de l'animation foncière, le conseil municipal de Montbrun a délibéré le 16 avril 2009 en faveur de la poursuite du projet et du lancement de la procédure de création d'une Association Foncière Agricole (via enquête publique).

Un nouveau secteur à potentiel pastoral de 22ha environ, situé sur le Causse, en bordure de Couronne, a été intégré au secteur d'animation foncière, portant la surface soumise à l'animation foncière à plus de 50ha.

L'ALAFAR a constitué le dossier d'enquête publique qui a été déposé en préfecture le 9 juin.

Sur la base des résultats de l'animation foncière, la Chambre d'Agriculture de la Lozère approfondit l'analyse du potentiel agricole afin de démarrer l'élaboration de projets agricoles adaptés.

Le conseil municipal approuve les éléments de ce point d'étape du projet de Ferme de Reconquête, s'engage à assumer les dépenses afférentes à l'organisation de l'enquête publique préalable à la création de l'Association Foncière et sollicite des aides au financement de cette enquête dès lors que la surface d'animation foncière dépasse désormais 50ha.

Pour mémoire, Calendrier des travaux à venir :

Eté 2009 :

- Enquête publique de création de l'AFP
- Diagnostic pastoral des surfaces mobilisables
- Elaboration de la méthode de sélection des candidats à l'installation

Septembre 2009 :

- Clôture de l'enquête publique puis arrêté préfectoral de création de l'AFP
- Clôture de la première étape (remise du rapport de diagnostic de territoire) et présentation au Conseil Régional d'un projet pour la seconde étape (étude de pré installation)

Automne 2009 :

- Réunions de mise en place de l'AFP
- Appel à candidature pour un projet d'installation agricole

➤ **Hygiène et sécurité : actualisation du Document Unique.**

Vu les dispositions de l'article 43 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un Document Unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévu à l'article L 230.2 du Code du Travail et modifiant le Code du Travail,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels ainsi que le règlement de travail en sécurité.

➤ **Restauration de l'église : Avenant au marché Façades, entreprise Costa.**

En cours de chantier il a été envisagé de commander le sablage du sol de l'église. L'entreprise SARL COSTA RAVALEMENT a proposé un devis pour un montant de 1 148,16 €.

Le conseil municipal approuve ce devis et la passation de l'avenant correspondant, portant sur le lot « enduits ».

➤ **Participation Manifestation Astrolab.**

A la demande du maire, l'association Astrolab a fait une proposition de prix d'un montant de 300.00€ pour l'organisation d'une manifestation d'astronomie.

Cette offre d'activité a été acceptée par l'Association L'Amellio, chargée de l'animation culturelle du village. Elle est programmée le 25 juillet.

Le conseil municipal d'apporter une aide à l'association L'Amellio sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 200.00€ liée à l'organisation de cette manifestation.

➤ **Aire d'arrêt La Tour : Acquisition de terrain par la commune.**

Faisant suite à une réflexion engagée par la commune quant à l'aménagement en aire d'arrêt du délaissé situé à La Tour, en bordure de la RD 907bis, au croisement de la RD68, le SIVOM Grand Site a envisagé la mise en place d'une table d'interprétation et d'orientation du panorama du village et des coteaux de Montbrun.

Un travail de conception est en cours de réalisation par le SIVOM Grand Site.

Les travaux d'infrastructure seraient pris en charge par le Conseil Général dans le cadre de la remise en état du site après les travaux d'élargissement de la RD907bis.

Le SICTOM des Bassins du Haut Tarn pourra procéder à l'enlèvement des ordures au passage du circuit Gorges dès lors qu'un conteneur sera mis en place.

Au plan du foncier, le terrain est la propriété du Conseil Général qui souhaite le rétrocéder à une collectivité locale.

Compte tenu de l'intérêt environnemental et patrimonial de ce projet, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de se porter acquéreur de ces terrains.

Questions diverses :

○ **Avancement des dossiers en cours**

❖ **Etude architecturale et paysagère.**

Elle sera présentée en Commission des Sites le 2 juillet 2009.

❖ **Opération de construction collective de garages individuels.**

Le permis de construire a été déposé le 23 mai.

En fait, une 7eme demande a été formulée par Chantal et Réginald Boyer.

Un PC modificatif sera déposé.

Il sera également examiné en Commission des Sites le 2 juillet.

La Consultation des entreprises est en cours de préparation pour une remise des offres avant fin juillet.

❖ **Régularisation Voie Communale formant le sens unique.**

Construite dans les années 60 sur la base d'autorisations verbales des propriétaires, cette voie n'a jamais été régularisée et donc cadastrée.

Le travail de bornage a été commandé au bureau de géomètre Couët.

Des documents d'arpentage seront élaborés avant acquisition des terrains.

❖ **Amendes de police.**

Le projet d'amélioration du virage au bas de la VC formant le sens unique (sous la croix de la mission), est envisagé par la mise en place de remblais à l'intérieur de la courbe et pose de glissières bois sur le côté opposé, sous réserve de l'obtention des autorisations foncières (emprise très limitée à quelques m2).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente.

Le maire

Régine Gerbail